

un animal de qualité puisque c'est de lui que vient le plus honoré des rites d'initiation, car les mystères sont le plus honorable de tous les rites (jeu de mots sur les termes grecs : "rat" et "mystère").

## II. Réunir et séparer.

Consiste à argumenter en réunissant ce qui était séparé et en séparant ce qui était réuni. Comme souvent une chose ainsi présentée semble être la même, bien qu'elle ne la soit pas, il faut la montrer sous le plus avantageux de ces deux aspects. Oreste : il est juste que celle qui a tué son mari meure, et il est beau que le fils venge son père. Ces actes donc ont été accomplis, mais, réunies, ces deux actions peut-être, ne sont-elles plus justes. Ce paralogisme peut aussi tenir à l'omission, car il omet de dire par qui la vengeance fut consommée.

## III. Exagération

Consiste à édifier ou renverser une thèse par l'exagération; c'est ce qui arrive quand, sans avoir prouvé que le prévenu a accompli l'acte, on amplifie cet acte; cette exagération fait paraître ou que l'on a pas accompli l'acte, quand c'est l'innocent qui amplifie, ou qu'il l'a accompli, quand c'est l'accusateur qui se met en colère. L'auditeur fait le paralogisme que le prévenu est coupable ou ne l'est pas, alors qu'il n'y a pas eu démonstration.

## IV. Indice

Les amants sont utiles aux cités, attendu que l'amour d'Harmodius et d'Aristogiton fit renverser le tyran Hipparque.  
Denys est un voleur, attendu que c'est un méchant.

## V. Accident

Ce que Polycrate dit en faveur des rats, qu'ils secoururent l'armée en rongant les cordes des arcs.

## VI. Consécration

Alexandre : on dit qu'il avait des sentiments élevés, car dédaignant la société du commun des bergers, il vivait seul sur le Mont Ida; comme les gens de sentiments élevés se comportent ainsi, lui aussi peut sembler avoir des sentiments élevés. Parce que sa mise est élégante et qu'il est noctam-

bule, c'est un adultère, car les adultères ont ces habitudes.

VII. Fausse cause

Consiste à donner comme cause ce qui n'en est pas une. Par exemple, parce qu'une chose s'est produite en même temps qu'une autre ou l'a suivie, on prend après cela pour "à cause de cela". Démodé imputait tous les revers à la politique de Démosthène, car la guerre survint ensuite.

VIII. Omission du quand et du comment.

Prétendre que frapper des hommes libres constitue des sévices, car cela n'est pas vrai dans tous les cas, mais seulement quand on porte le premier coup sans en avoir le droit.

IX. Changement de considération.

Considérer une chose d'abord comme absolue, puis comme non pas absolue, mais particulière. Dire que le non-être est, attendu que le non-être est non-être. On peut se fonder sur un particulier probable : l'in vraisemblance arrive, donc ce qui est invraisemblable est vraisemblable.

A N N E X E I I. LA NOTION DE FAIT DANS L'ARGUMENTATION

I. Remarques de méthode

But: (a) Donner de la notion une définition exempte d'import métaphysique (réalisme, empirisme, etc.), et évitant les généralités.

(b) Cette définition doit permettre à la notion d'être utilisée comme concept opératoire dans l'analyse de l'argumentation. Ceci n'est possible que si on se donne des critères qui auront les trois qualités suivantes :

- univocité : Pour permettre, dans le processus de production du discours de décider ce qui est "fait" et ce qui ne l'est pas.
- relativité: Dans la mesure où cette discrimination n'est possible qu'à l'intérieur d'un système de positions, ou d'éléments qui se définissent les uns par rapport aux autres.
- intra-discursivité: Car si le fait renvoie à l'auditoire (Perelman), c'est, essentiellement, par l'intermédiaire de l'image que le locuteur se fait de ce dernier, et telle qu'elle est présentée par lui dans le discours

(c) La définition proposée est d'ordre logique, ce qui, d'une part entre dans le cadre de ce que nous nous proposons, et, d'autre part permet d'économiser un renvoi au contenu de la notion (lequel dépend de présupposés linguistiques ou historiques) au profit de son fonctionnement.

II. Définition

(1) Un fait est ce que le locuteur présente comme tel dans le discours.

(2) Plus précisément, on ne parlera pas de faits, mais de jugement de fait (niveau des propositions).

(3) Du point de vue de la forme, un fait est un jugement assertorique (p est le cas) et qui peut être:

- (a) un contenu que le locuteur pose par opposition à d'autres formes de jugement, modalisés "de dicto" (hypothétique, pré-supposé, problématique, possible, etc.)

(b) un contenu que le locuteur dérive (établit, étaye, prouve, justifie, etc.), donc la conclusion d'un raisonnement.

(4) Du point de vue du contenu, un jugement de fait renvoie à quelque chose d'acquis. On retrouve ici la même dichotomie que sous (3), à savoir que cet acquis peut être:

(a) pré-construit : ce qui est utilisé sans être remis en cause ou sans avoir besoin d'être justifié (momentanément, tout au moins, au niveau d'un discours donné, ou d'une de ses étapes, ce qui n'exclut pas de la notion une certaine contingence).

(b) construit : à l'intérieur d'un discours, en fonction d'un système donné.

Dans cette perspective, un jugement de fait peut toujours être reconstruit, ou suppose toujours une construction antérieure considérée comme acquise.

(5) Les quatre points ci-dessus permettent d'englober dans la même classe des "jugements assertant un acquis" des choses très différentes :

- des jugements de fait au sens habituel : "Il pleut", "La neige est blanche", etc.
- des jugements dits "de valeur" : "J'aime le chocolat", "On ne tue pas son prochain", etc.
- des jugements modalisés "de re" : "Je l'aime un peu", "A est peut-être dans B", etc.

Ce qui compte alors, ce n'est pas ce que le jugement signifie, ou ce à quoi il se réfère, mais la manière dont il est produit, et dont il fonctionne dans un système de relations (cohérence discursive).

Discours de G. POMPIDOU (Le Monde, 11 juin 1969)

sur lequel ont porté plusieurs analyses.

" Cette histoire-là est insupportable. J'ai été pendant six ans premier ministre et je n'ai jamais rencontré un truand à qui j'aierais une carte de policier. Je trouve insensé que l'on soit pendant un mois et demi Président de la République, même par intérim, qu'on soit pendant dix ans sénateur, que l'on n'ait jamais dénoncé les polices parallèles, qu'étant Président de la République par intérim on félicite les ministres, y compris le ministre de l'intérieur, de leur excellente gestion et que, sitôt fermée la porte du conseil des ministres, on aille dire : "Ce sont des coquins, ce sont des bandits, ce ministre de l'intérieur couvre des polices parallèles !" Si le ministre de l'intérieur couvre des polices parallèles et que je sois Président de la République, eh bien ! je vous assure que je n'attendrai pas un mois et demi pour le mettre à la porte !

"Je n'admets pas même la supposition. Je n'ai jamais rencontré de police parallèle. Qu'il y ait des gens qui s'arment, qui cherche à "monter des coups", comme on dit, c'est possible. En tous cas, j'ai plutôt l'impression - du moins, c'est celle que j'ai eue quand j'étais au gouvernement - que c'était contre le gouvernement et non pas en sa faveur.

"Je suis plutôt évolutionniste. Je crois que le monde est en évolution, que la France évolue, que la politique est une évolution permanente et je ne crois pas pouvoir être demain une espèce de double plus ou moins effacé ou plus ou moins transparent du Général de Gaulle. Mais je ne prétends pas non plus renier sa politique. Je chercherai simplement à m'adapter aux circonstances dans le cadre des idées générales et des principes généraux qui ont toujours été les miens."

A N N E X E I I I

ESSAI D'ANALYSE DU DISCOURS DE G. POMPIDOU  
(11.6.69) A PARTIR DE LA CLASSIFICATION  
PROPOSEE PAR CH. PERELMAN

(Le texte du discours est reproduit à la  
p. 56 )

FAITS ET VERITES

Le départ de l'argumentation est un fait possible, probable (d'observation ?) : l'existence de polices parallèles. A ce fait sont consacrés les deux premiers paragraphes, le troisième ayant trait à une vérité (cf. schéma d'analyse).

I. "Il y aura deux façons normales pour un événement de perdre le statut de fait : quand sont soulevés des doutes au sein de l'auditoire auquel il était présenté, et quand on étend cet auditoire en lui adjoignant d'autres membres, dont on reconnaît la qualité pour en juger et qui n'admettent pas qu'il s'agit d'un fait." (Ch. Perelman, I, 90).

Si on laisse de côté les raisons persuasives qui chez G. Pompidou visent implicitement à augmenter l'étendue de l'auditoire en y amenant de nouveaux membres convaincus par les thèses qu'il présente, il demeure que son intention relève explicitement de la première méthode, à savoir altérer la réalité du fait "existence de polices parallèles" en soulevant le doute, de certaine rendre l'existence du fait probable, subjective, controversée et par suite, indigne d'un accord étendu qui lui donnerait la qualité de fait même d'observation.

Il y a notamment, pour ce faire, vis-à-vis de la réalité du fait, emploi de la dénégation simple : "je n'ai jamais rencontré un truand..." et justification de l'attitude par mise en évidence implicite de l'incompatibilité de la réalité du fait avec un autre fait certain : "j'ai été pendant six ans premier ministre..." (argument de durée).

Cette notion d'incompatibilité est reprise ensuite dans la description qualifiée de l'attitude de l'adversaire qui n'a rien dénoncé, étant membre du Sénat, chambre haute parlementaire, étant au pouvoir par intérim et la durée des périodes est soulignée pour renforcer le poids des arguments. Cette durée d'une part, d'autre part la qualité du pouvoir qu'il possédait, permettent de conduire à la qualification d'insensée appliquée à l'affirmation de la réalité du fait.

La réalité étant devenue douteuse, la probabilité d'existence du fait est considérée: seconde dénégation

tion simple. Même en admettant cette probabilité, elle ne s'est jamais manifestée autrement que sous l'aspect de l'opposition armée au gouvernement et au parti dont l'orateur est issu (argument d'opposition qui vient renforcer la qualité d'irréalisme du fait attribué au milieu gouvernemental précédent): on renvoie argumentativement l'accusation à l'adversaire.

II. Le troisième paragraphe est consacré à une vérité. "On désignera de préférence, sous le nom de vérités, des systèmes plus complexes, relatifs à des liaisons entre des faits qu'il s'agisse de théories scientifiques ou de conceptions philosophiques ou religieuses transcendant l'expérience." (Perelman, T.A., I; 92).

Apparemment, il y a rupture: on ne constate pas de lien logique entre les deuxième et troisième paragraphes. Il y a changement de sujet. Après réponse sur un point précis (les polices parallèles), l'orateur expose sa conception personnelle de l'exercice du pouvoir, en marquant ce qui peut en caractériser l'originalité (adaptation, souplesse) et en soulignant cette originalité par la dénégation de la possibilité d'être un double du précédent président. La "vérité" qui est exposée dans la première partie du paragraphe (conception politique) sert à la fois d'introduction et de garantie à cette originalité, dont elle définit la dominante essentielle.

De quoi peut-il s'agir encore s'il y a rattachement au fait que traitent les deux premiers paragraphes ?

Je ne serai pas le double de mon prédécesseur : sous-entendu peut-être a-t-il commis quelques erreurs ou laissé faire certaines choses (cf. paragraphe 2) "Qu'il y ait des gens qui s'arment...", ce ne sera pas mon cas.

D'autre part, je serai aidé par la nature même de la politique qui évolue et la situation ne pourra rester la même, avec les moyens d'autrefois (sous-entendu: parmi ces moyens, les polices parallèles éventuelles).

Enfin, si la politique n'est pas le passé, l'attitude de mon adversaire montre bien qu'il reste plongé dans ce passé, alors que moi-même, tourné vers l'avenir, je fais preuve d'un dynamisme prometteur pour le poste en question.

### HIERARCHIES.

#### I. Hiérarchie concrète quantitative:

j'ai été pendant six ans; je n'ai jamais rencontré.  
il a été pendant dix ans; il n'a jamais dénoncé.

II. Hiérarchie concrète qualitative:

j'ai été premier ministre.  
il a été sénateur et est président par intérim.

III. Hiérarchie concrète quantitative:

il attend un mois et demi pour dénoncer.  
je n'attendrai pas un mois et demi.  
Ces trois hiérarchies infirment la réalité de l'existence de polices parallèles et conduisent à "ce que je ferais si j'avais son poste, qualitativement supérieur à celui que j'ai occupé".

IV. Reprise de la hiérarchie concrète qualitative :

j'étais au gouvernement; je n'ai jamais rencontré.  
il a pu se rencontrer des gens armés; ils étaient nos adversaires.  
Ceci conduit à : les seuls gens armés étaient les adversaires du gouvernement (l'adversaire a pu en rencontrer dans cette opposition à laquelle il appartenait) et infirme la probabilité de l'existence de polices parallèles.

V. Hiérarchie abstraite qualitative :

la France a connu un état.  
la France évolue et connaît un autre état caractérisé par une évolution au sens de progrès.  
Il n'est donc plus nécessaire de se référer uniquement au passé dont fait partie l'hypothèse de polices parallèles.

VI. Hiérarchie concrète qualitative :

mon prédécesseur était ce que vous avez connu.  
je ne serai pas son double; je suis plutôt évolutionniste.  
Ceci conduit à : ce que je ferai et comment (principe général).

+++++

"L'argumentation prend appui, non seulement sur des valeurs abstraites et concrètes, mais également sur des hiérarchies.

"Les hiérarchies admises se présentent sous deux aspects caractéristiques : à côté de hiérarchie concrète, comme celle qui exprime la supériorité des hommes sur les animaux, il y a des hiérarchies abstraites comme celle qui exprime la supériorité du juste sur l'utile." (Perelman; T.A., I, 107).



## LIEUX

"Quand il s'agit de fonder des valeurs ou des hiérarchies, ou de renforcer l'intensité de l'adhésion qu'elles suscitent, on peut les rattacher à d'autres valeurs ou à d'autres hiérarchies pour les consolider, mais on peut aussi avoir recours à des prémisses d'ordre très général, que nous qualifierons du nom de lieux.

"Pour les Anciens, ... les lieux désignent des rubriques sous lesquelles on peut classer des arguments, ... d'où la définition des lieux comme des magasins d'arguments.

"Aristote étudie, dans ses Topiques, toute espèce de lieux pouvant servir de prémisses à des syllogismes dialectiques et rhétoriques, et il les classe, selon les perspectives établies par sa philosophie, en lieu de l'accident, du genre, du propre, de la définition et de l'identité. Notre propos sera différent. D'une part, nous ne voulons pas lier notre point de vue à une métaphysique particulière et, d'autre part, comme nous distinguerons les types d'objet d'accord concernant le réel de ceux concernant le préférable, nous n'appellerons lieux que des prémisses d'ordre général permettant de fonder des valeurs et des hiérarchies et qu'Aristote étudie parmi les lieux de l'accident."

(Perelman, T.A., I, 112)

### I. Lieu de l'essence:

- a) j'ai été Premier ministre;
- b) il a été sénateur;
- c) il est Président par intérim;
- d) que je sois Président de la république;
- e) j'étais au gouvernement.

### II. Lieu de la quantité:

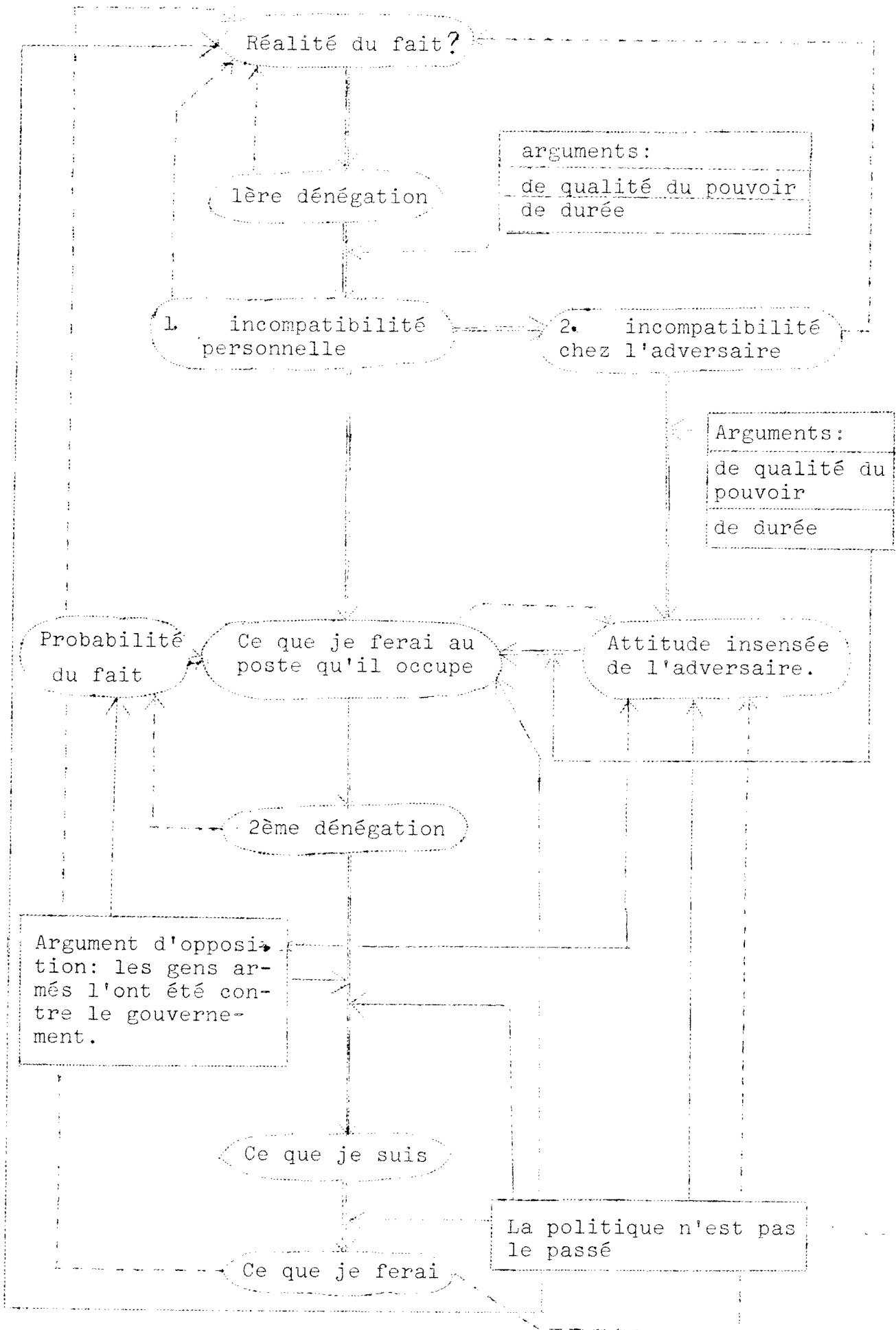
- a) j'ai été pendant six ans;
- b) il a été pendant dix ans;
- c) il est depuis un mois et demi;
- d) je n'attendrai pas un mois et demi.

### III. Lieu de la qualité:

- a) je n'ai jamais rencontré un truand;
- b) je trouve insensé;
- c) je n'ai jamais rencontré de police parallèle;
- d) je suis plutôt évolutionniste;
- e) je ne serai pas un double du Général de Gaulle;
- f) je chercherai simplement à m'adapter.

IV. Lieu de l'ordre :

- a) le monde évolue;
- b) la France évolue;
- c) la politique évolue.



A N N E X E I V ANALYSE LOGIQUE

L'essai d'analyse décrit au chapitre V porte, à titre d'exemple, sur un texte très court extrait d'un discours de G. Pompidou (page 56), dont nous reproduisons les deux premières phrases:

"cette histoire-là est insupportable. J'ai été pendant six ans premier ministre et je n'ai jamais rencontré un truand à qui j'aier remis une carte de policier."

Nous postulons, mais sans autre justification que l'intuition, qu'il s'agit d'une unité inférentielle qui peut être reconstruite sous forme déductive. Cette reconstruction permettra, entre autre, d'analyser la signification du terme "insupportable" en rendant compte de sa fonction dans l'ensemble de ces deux phrases.

- I. A un niveau superficiel d'analyse, ce texte est composé de deux phrases séparées par des points. La première contient une seule proposition, alors que la seconde, plus complexe, pourrait être analysée en trois propositions. La première phrase est de plus un jugement de valeur, alors que la seconde comporte un ensemble d'énoncés de fait. Manifestement, mais aussi par référence au contexte, la seconde phrase sert à justifier, à étayer, à garantir la validité de la première: les trois premières propositions sont apparemment seulement juxtaposées. Il y a donc un décalage entre l'organisation logique du contenu et sa mise en forme au niveau du texte. Il faut en conséquence imaginer un autre découpage.
- II. Si on fait appel maintenant, à la méthode suggérée au chapitre V, on peut réorganiser le contenu du texte.
  1. La première phrase a le contenu suivant:
    - a) "Cette histoire-là" désigne une proposition assertée par l'adversaire du locuteur et qui est implicite dans le texte, soit  $p =_{df}$  "il existe une police parallèle."
    - b) Ce  $p$  est, de plus, dit "insupportable" par le locuteur. Cette assertion qualifie donc  $p$ , mais on peut faire aussi l'hypothèse qu'elle dit plus, puisqu'elle n'est pas seule et précède une autre phrase qui va la jus-

tifier. Elle dit donc aussi "nous allons le prouver", c'est-à-dire montrer que ce p non seulement n'est pas vrai, mais que, si on fait l'hypothèse que p, cette hypothèse n'est pas tenable. L'assertion porte donc directement sur p et indirectement sur l'enchaînement de propositions qui prouvera que p implique à la fois q et non-q, ce qui revient à prouver que l'hypothèse est absurde puisqu'elle entraîne à la fois une certaine proposition et sa négation, donc qu'elle va contre la norme rationnelle de la non-contradiction.

2. La seconde phrase, quant à elle, peut s'analyser ainsi :
  - a) On a une première proposition implicitement assertée comme vraie, soit m =<sub>df</sub> "j'ai été premier ministre."
  - b) On a une seconde proposition, également implicitement assertée comme vraie, soit non-t =<sub>df</sub> "je n'ai jamais rencontré un truand à qui j'aie remis une carte de policier".

Il est nécessaire de justifier ce découpage car, superficiellement on a, en réalité, deux énoncés. Or du point de vue du contenu, on a une spécification de l'ensemble des truands qui seule est pertinente relativement au contexte et à p en particulier. En effet, on ne parle pas de n'importe quels truands, mais exclusivement de ceux qui sont susceptibles d'être policiers. D'autre part, cette proposition désigne la négation de l'existence de cet ensemble, ce qui permet de dégager une proposition implicite, soit t =<sub>df</sub> "j'ai rencontré...".

Enfin, nous laissons de côté le fait que la valeur de vérité des propositions m et non-t soit dépendante de l'autorité du locuteur plutôt que d'un état de fait objectivement constaté.

3. En plus de p et de t, d'autres propositions implicites sont nécessaires pour que le projet formel exprimé par la première phrase puisse être réalisé. Ainsi :
  - a) p exige l'existence de t comme faisant partie de sa définition même ou de son

"essence",

soit  $p \supset t =_{df}$  "p seulement si t"

- b) pour comprendre le rôle joué par m, il faut admettre qu'on ne peut pas avoir m et t ensemble ou, et c'est un principe de l'éthique gouvernementale, qu'un premier ministre, en tant que tel, ne saurait enrôler des truands. Ainsi, on aura m seulement à la condition que non-t,

soit  $m \supset \sim t =_{df}$  "on n'a pas m sans non-t"

4. Une fois ces propositions explicitées, l'enchaînement déductif structurant le contenu de ces deux phrases prend intuitivement la forme suivante :

- a) On pose les prémisses suivantes :

$$P_1: m \quad (1)$$

$$P_2: p \supset t \quad (2)$$

$$P_3: m \supset \sim t \quad (3)$$

Ces prémisses contiennent ce qu'il faut pour pouvoir prouver que l'hypothèse p est intenable.

- b) On fait ensuite l'hypothèse que p.

Référée à la stricte utilisation du modèle, cette hypothèse suffit. Néanmoins, en se limitant à cette hypothèse, la déduction se construirait en laissant de côté un des éléments du texte, le fait que le locuteur répond par non-t à une accusation hypothétique et implicite qu'on lui a adressée, celle d'avoir incorporé des truands, donc de pouvoir en avoir rencontrés, soit t. Or la méthode utilisée ne se justifie que si elle rend compte de la quantité maximum des éléments du texte. C'est pourquoi il faudra donner à l'hypothèse que la déduction a pour fonction de réfuter, la forme d'une alternative non-exclusive,

soit  $p \vee t =_{df}$  "soit p soit t soit les deux"(4).

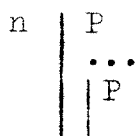
- c) On prouve alors que si on pose p ou qu'on prend comme nouvelle hypothèse la première branche de l'alternative, et qu'on applique
-

les règles du modèle, cette hypothèse conduit à une contradiction, c'est-à-dire que, sous elle, on peut construire une proposition et la négation de cette proposition. (5 - 11 (b))(4o)

- d) On prouve ensuite que si on pose t dans les mêmes conditions, la même démarche s'ensuit. (12 - 16 (b))
- e) On en conclut enfin par une règle logique du système que si les deux branches de l'alternative conduisent l'une et l'autre, séparément, à la même contradiction, c'est que toute l'alternative elle-même implique cette contradiction. (4 - 17(b))
- f) Par conséquent, c'est la négation de l'hypothèse  $p \vee t$  qui est vraie,  
soit  $\sim(p \vee t)$ . (4 - 18)
- g) Par conséquent, les prémisses  $m$ ,  $p \supset t$ ,  $m \supset \sim t$  n'admettent pas que  $p \vee t$  soit vraie. (1-18)

5. Les règles de déduction utilisées dans cet exemple sont les suivantes:

"reit"



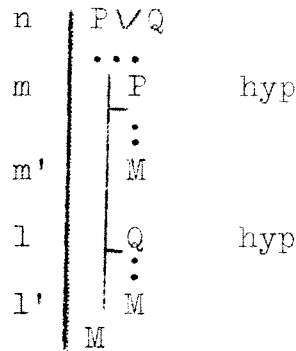
C'est une règle qui permet de répéter ("réitérer" une proposition déjà établie (à l'étape n), sous une nouvelle hypothèse. La ligne verticale gauche indique le cheminement de la déduction principale. La ligne qui lui est parallèle, à droite, est celle d'une sous-déduction introduite par une hypothèse. La règle "reit" permet d'aller de gauche à droite pour la répétition d'une proposition, car la vérité des propositions de la sous-déduction reste dépendante de celle de l'hypothèse qui est précisément à valider.

---

(4o) Les chiffres entre parenthèse renvoient à ceux qui énumèrent les étapes de la déduction, dans le schéma formel p. 69

Les étapes (6), (8), (10), (13), (15) du schéma sont justifiées par l'usage de cette règle. (exemple: "l, reit" =<sub>df</sub> "réitération de l'étape l").

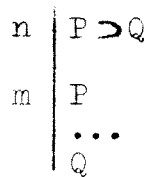
" $\vee$ e"



Cette règle permet d'"éliminer" la disjonction. Elle exige la construction de deux sous-déductions (m - m', l - l') dépendantes, chacune, de l'une des deux branches de l'alternative prise comme une hypothèse. Elle formalise l'idée que si on peut montrer que chacun des termes de la disjonction entraîne une conclusion identique, alors la disjonction toute entière entraîne cette conclusion. La vérité de P et celle de Q sont indépendantes.

Les étapes (5) (12) et (17) renvoient à l'usage de cette règle.

" $\supset$ e"

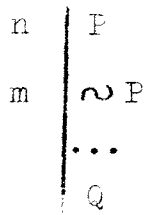


Cette règle permet d'"éliminer" la conditionnelle. Elle correspond à ce qui est généralement désigné du nom de "modus ponens", et signifie qu'il faut que l'antécédant d'une conditionnelle soit vrai pour qu'on puisse en déduire le conséquent.

Voir les étapes (7), (9) et (14).



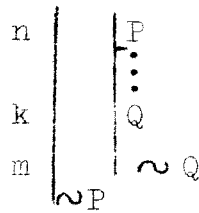
" $\sim e$ "



Cette règle permet d'"éliminer" la négation - en fait elle n'élimine rien du tout, c'est une question de terminologie -. Elle formalise l'idée que "ex falso sequitur quodlibet" ou que d'une contradiction on peut déduire n'importe quoi. Ainsi, Q peut désigner n'importe quelle proposition, affirmative ou négative.

Les étapes (11) et (16) sont justifiées de cette façon.

" $\sim i$ "



Cette règle permet d'introduire la négation. Elle formalise l'idée qu'une hypothèse est fautive si elle conduit à la fois à une proposition et à la négation de celle-ci (m, k). C'est le ressort de toute la déduction que nous avons reconstruite ici et, plus généralement, de la preuve par l'absurde (18)

Dans le schéma ci-dessous, nous avons dédoublé les lignes (11), (16) et (17) pour des raisons qui ne concernent plus la stricte forme déductive mais qui relèvent du contenu. Il était important de faire allusion au fait que l'hypothèse absurde contredit n'importe laquelle des prémisses posées, ou même les trois à la fois. La règle " $\sim e$ " permet de les introduire sous forme négative.

La preuve met ainsi en évidence que "cette histoire est insupportable" parce qu'elle va à l'encontre de :

La logique: on ne peut pas admettre en même temps les prémisses et l'hypothèse,

La morale, l'évidence, les faits : si on soutient explicitement que l'hypothèse est vraie, alors on est obligé de nier la valeur de l'une ou de l'autre des prémisses.

6. Schématiquement, la déduction se présente sous la forme suivante :

1		m	P <sub>1</sub>
2		p ⊃ t	P <sub>2</sub>
3		m ⊃ ∼ t	P <sub>3</sub>
4		p ∨ t	Hyp. absurde
5		p	Hyp. pour "∨e"
6		p ⊃ t	2, reit.
7		t	5,6, "∨e"
8		m ⊃ ∼ t	3, reit.
9		∼ m	7,8, "∨e"
10		m	1, reit.
11 (a)		∼ m	9,10, "∨e"
11 (b)		∼ (m ⊃ ∼ t)	
12		t	Hyp. pour "∨e"
13		m ⊃ ∼ t	3, reit
14		∼ m	12.13, "∨e"
15		m	1, reit.
16 (a)		∼ m	14, 15, "∨e"
16 (b)		∼ (m ⊃ ∼ t)	
17 (a)		∼ m	5 - 16, "∨e"
17 (b)		∼ (m ⊃ ∼ t)	
18		∼ (p ∨ t)	4, 1, 3, 17, "∨i"